

**MAIRIE  
DE  
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

**SEANCE DU 04 MARS 2024**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 10

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :  
COMPTE  
FINANCIER  
UNIQUE**

Sous-domaine :

**FINANCES**

OBJET :

**Approbation  
Compte  
Financier Unique**

**EXERCICE 2023**

**N° 66/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 04 Mars à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 27 Février 2024

Présents: Alain MARTY, Raymond BENOIT, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES.

Absents Excusés : Janine POUSSE, Véronique BROUSSE, Emilie BELUCHE.

Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Mme Vanessa SALANDINI a été nommée secrétaire de séance.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget général de l'exercice 2023 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Ces résultats seront repris au Budget de l'exercice 2024.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
BUDGET PRINCIPAL				
Libellés		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 339 201.70	1 161 304.95	2 500 506.65
	Recettes réalisées (1)	532 019.09	1 239 777.40	1 771 796.49
	Restes à réaliser	508 250.00	0.00	508 250.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 422 105.00	1 467 900.00	2 890 005.00
	Dépenses réalisées (1)	726 097.85	922 147.80	1 648 245.65
	Restes à réaliser	484 250.00	0.00	484 250.00
Différences entre les titres et les mandats : Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		- 194 078.76	317 629.60	123 550,84
Résultats antérieurs reportés : (+/-)		82 903.30	306 595.05	389 498.35
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) : Excédent /Déficit		- 111 175.46	624 224.65	513 049.19
Différence entre les restes à réaliser : (+/-)		24 000.00	0.00	24 000.00
Résultat cumulé : Excédent/Déficit		- 87 175.46	624 224.65	537 049.19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

**DELIBERE** sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 et :

1° Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme  
Le Maire,

Alain MARTY